

PROJET DE FUSION

26 AVR. 2006

N° DE DÉPOT

36606

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Daniel Kurkdjian,

agissant en qualité de Directeur Général de la société dénommée GRANT THORNTON, société anonyme au capital de 2 242 032 euros dont le siège social est 100 rue de Courcelles 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 632 013 843 RCS PARIS,

spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 21 mars 2006,

et

d'une part,

6321384

- Jean-Marc Heitzler,

agissant en qualité de Président Directeur Général de la société dénommée AMYOT EXCO ALSACE, société anonyme au capital de 230 000 euros, dont le siège social est 37 avenue de la Forêt Noire 67000 Strasbourg immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 317 641 439 RCS STRASBOURG,

spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 20 mars 2006.

d'autre part,

Il a été arrêté en vue de la fusion de la société GRANT THORNTON et de la société AMYOT EXCO ALSACE par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

Préalablement auxdites conventions, il est exposé ce qui suit :

EXPOSE

I - La société GRANT THORNTON est une société anonyme à Conseil d'Administration, dont l'objet tel qu'indiqué au registre du commerce et des sociétés est l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

La durée de la société est de 99 ans et ce à compter du 16 janvier 1962.

Le capital s'élève actuellement à 2 242 032 euros. Il est divisé en 140 127 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

II - La société Amyot Exco Alsace est une société anonyme à Conseil d'Administration, dont l'objet tel qu'indiqué au registre du commerce et des sociétés est l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

La durée de la société est de 50 ans et ce à compter du 10 janvier 1980.

Le capital s'élève actuellement à 230 00 euros. Il est divisé en 6 000 actions toutes de même catégorie et entièrement libérées.

III - Aucune des sociétés GRANT THORNTON et AMYOT EXCO ALSACE ne fait publiquement appel à l'épargne.

IV - Les motifs et buts qui ont incité le Conseil d'administration de chacune des deux sociétés à envisager la fusion peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

L'opération envisagée s'inscrit dans la continuité des opérations de restructuration interne initiées l'an dernier au sein du groupe GRANT THORNTON ayant pour effet de réunir au sein d'une seule structure, la SA GRANT THORNTON, l'ensemble des sociétés opérationnelles ayant des activités similaires et dont l'existence distincte ne se justifie plus à ce jour.

Il est apparu opportun dans un souci de simplification, notamment au plan administratif et comptable, et afin de permettre en outre une harmonisation des procédures de gestion et une réduction des coûts de fonctionnement, de réunir en une seule entité juridique, les sociétés GRANT THORNTON et AMYOT EXCO ALSACE, par voie d'absorption de la seconde par la première.

La société GRANT THORNTON ne détient aucune action de la société AMYOT EXCO ALSACE.

V - Les comptes de la SA GRANT THORNTON et de la SA AMYOT EXCO ALSACE utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 30.09.2005, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées et approuvés par les assemblées générales ordinaires respectives de chacune des sociétés soussignées.

Les bilan, compte de résultat et annexes arrêtés au 30.09.2005 de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention (annexe 1).

VI - A l'effet de réaliser la fusion objet des présentes, la société GRANT THORNTON procédera à une augmentation de capital par voie de création d'actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux divers ayants droit de la société absorbée.

VII - Une déclaration annexée aux présentes (annexe 2) expose les méthodes d'évaluation utilisées et donne les motifs du choix du rapport d'échange des droits sociaux.

Les éléments d'actif et de passif sont apportés à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société AMYOT EXCO ALSACE, arrêtés au 30.09.2005. Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

La parité d'échange ressort à 1 action GRANT THORNTON pour 1,74 actions de la société AMYOT EXCO ALSACE.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par la société AMYOT EXCO ALSACE à la société GRANT THORNTON.

PREMIERE PARTIE - APPORT-FUSION PAR la société AMYOT EXCO ALSACE à la société GRANT THORNTON

Jean-Marc Heitzler, agissant au nom et pour le compte de la société AMYOT EXCO ALSACE, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société GRANT THORNTON, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la société GRANT THORNTON, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Daniel Kurkjdian, ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de ladite société AMYOT EXCO ALSACE, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1.10.2005 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 30.09.2005, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et évalués à leur valeur comptable :

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 30.09.2005
Fonds commercial	290 534 euros		290 534 euros

Total des immobilisations incorporelles : 290 534 euros

Immobilisations corporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 30.09.2005
Autres immobilisations corporelles	176 005 euros	145 890 euros	30 114 euros

Total des immobilisations corporelles : 30 114 euros

Immobilisations financières

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 30.09.2005
Autres participations	165 euros		165 euros
Prêts	3 513 euros		3 513 euros
Autres immobilisations financières	32 952 euros	829 euros	32 123 euros

Total des immobilisations financières : 35 801 euros

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 30.09.2005
Encours de production de services	184 950 euros		184 950 euros
Créances clients et comptes rattachés	606 591 euros	46 049 euros	560 542 euros
Autres créances	42 774 euros		42 774 euros
Valeurs mobilières de placement	16 761 euros		16 761 euros
Disponibilités	191 euros		191 euros
Charges constatées d'avance	18 102 euros		18 102 euros
Charges à répartir sur plusieurs exercices	16 000 euros		16 000 euros

Total de l'actif non immobilisé : 839 320 euros

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES :

- Immobilisations incorporelles :	290 534 euros
- Immobilisations corporelles :	30 114 euros
- Immobilisations financières :	35 801 euros
- Actif non immobilisé :	839 320 euros
TOTAL :	1 195 769 euros

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la Société AMYOT EXCO ALSACE à la Société GRANT THORNTON comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 30.09.2005 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 30.09.2005 ressort à :

- Provisions pour charges : 9 861 euros
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 313 141 euros
- Emprunts et dettes financières : 158 826 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 196 611 euros
- Dettes fiscales et sociales : 242 037 euros
- Autres dettes : 11 289 euros

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 30.09.2005 : 931 765 euros

Le représentant de la Société absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société au 30.09.2005 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la Société absorbée, à la date susvisée du 30.09.2005, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la Société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

III - ACTIF NET APPORTE

- Les éléments d'actifs sont évalués au 30.09.2005 à : 1 195 769 euros,
- Le passif pris en charge à la même date s'élève à : 931 765 euros.

L'actif net apporté ressort à un montant de 264 004 euros.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le fonds libéral apporté à la société GRANT THORNTON à titre de fusion résulte notamment de l'opération de rachat de la clientèle du cabinet AMYOT EXCO DOME AUDIT en décembre 2001.

ENONCIATION DES BAUX

Siège social – Etablissement principal : 37 avenue de la Forêt Noire 67000 STRASBOURG
Bail professionnel consenti par la SCI AMANDINE, d'une durée de 6 ans à compter du 1.04.2002, moyennant un loyer initial de 3.550 € H.T. / mois.

Bureau secondaire : 23 allée Glück 68200 Mulhouse
Bail professionnel consenti par la SCI ANTOINE, d'une durée de 6 ans à compter du 1.10.1991, renouvelé pour des périodes de même durée par tacite reconduction.
Le montant du loyer actuel s'élève à 2.128 € TTC / mois charges comprises.

La société Amyot Exco Alsace est également locataire de locaux situés 14 rue Geiler à Strasbourg, aux termes d'un bail professionnel consenti par Monsieur Bruno Klittermann, à compter du 15 octobre 2000 pour se terminer le 14 octobre 2009, moyennant un loyer mensuel initial de 512,41 € H.T. Il est précisé qu'il est envisagé de résilier ce bail par anticipation, sans indemnité de part et d'autre pour la date du 30 juin 2006.

DEUXIEME PARTIE - PROPRIETE - JOUISSANCE

La société GRANT THORNTON sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers à elle apportés à titre de fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière.

Jusqu'audit jour, la société AMYOT EXCO ALSACE continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la société GRANT THORNTON.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} octobre 2005 par la société AMYOT EXCO ALSACE seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la société GRANT THORNTON, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 30.09.2005.

A cet égard, le représentant de la société AMYOT EXCO ALSACE déclare qu'il n'a pas été fait depuis le 1.10.2005 (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante. En particulier, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 1.10.2005 (et qu'il ne sera pris jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes) aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 1.10.2005 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

TROISIEME PARTIE - CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- 1) La société absorbante prendra les biens et droits, et notamment la clientèle elle apportée, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, en ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la société AMYOT EXCO ALSACE.
- 3) La société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société absorbée.
- 4) La société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.
- 5) La société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) La société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.
- 7) La société absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.
- 8) En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts et de la solution prévue par la note administrative du 6 avril 1962 (BOCD 1962-II-1943), la société absorbante déclare reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la société absorbée au regard de l'investissement dans la construction.
- 9) La société GRANT THORNTON, société absorbante s'engage à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par la société absorbée, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.
- 10) La société absorbante sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.
Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société Amyot Exco Alsace s'engageant pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue de du transfert de ces contrats.

Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est annexée.

La société GRANT THORNTON sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tout complément de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces y compris les congés payés ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE :

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) Le représentant de la société absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société GRANT THORNTON, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) Le représentant de la société absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la société absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée.

QUATRIEME PARTIE - REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE GRANT THORNTON PAR LA SOCIETE AMYOT EXCO ALSACE

1) Evaluation des apports

L'estimation totale des biens et droits apportés par la société AMYOT EXCO ALSACE s'élève à la somme de 1 195 769 euros.

Le passif pris en charge au titre de la fusion s'élève à la somme de 931 765 euros.

La valeur nette des biens et droits apportés ressort à la somme de 264 004 euros.

2) Rémunération des apports

En rémunération des apports faits à la société GRANT THORNTON, il sera attribué aux ayants droit de la société AMYOT EXCO ALSACE, 3 447 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune créées par la société GRANT THORNTON à titre d'augmentation de son capital pour un montant total de 55 152 euros et il sera versé une soulte d'un montant global de 707,88 euros.

Ces actions nouvelles, toutes entièrement libérées, seront réparties entre les ayants droit à raison de 1 action de la société GRANT THORNTON pour 1,74 actions de la société AMYOT EXCO ALSACE.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée de façon forfaitaire, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre société, ayant servi à établir cette

parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les actions nouvelles à créer par la société GRANT THORNTON seront soumises à toutes les dispositions statutaires de cette société et porteront jouissance à compter du 1^{er} octobre 2005, quelle que soit la date de réalisation définitive de la fusion.

Ces actions nouvelles seront immédiatement négociables dans les délais légaux.

3) Prime de fusion

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés 264 004 euros et d'une part, la valeur nominale des actions qui seront créées par la société GRANT THORNTON, absorbante, au titre de l'augmentation du capital susvisée (soit 55 152 euros) et d'autre part, la soulte (soit 707,88 euros) est égale à 208 144,12 euros et constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société GRANT THORNTON et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la société.

De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante :

- d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à l'imputation sur la prime de fusion de tout ou partie des frais, droits et impôts résultant de la fusion;
- d'autoriser la réalisation sur ladite prime, de tous prélèvements en vue de satisfaire aux prescriptions de la réglementation fiscale ;
- en tant que de besoin, d'autoriser l'assemblée générale ordinaire à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci toutes autres affectations que l'incorporation au capital.

CINQUIEME PARTIE - DECLARATIONS

Le représentant de la société absorbée déclare :

SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME

- 1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire ; qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- 2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction d'exercer, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- 3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier la parité retenue pour la présente fusion.

SUR LES BIENS APPORTES

- 1) Que les indications concernant la création du fonds libéral apporté figurent plus haut.
- 2) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- 3) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds libéral compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

SIXIEME PARTIE - CONDITIONS SUSPENSIVES

- 1) Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AMYOT EXCO ALSACE, société absorbée;



2) Approbation de la fusion, par voie d'absorption de la société AMYOT EXCO ALSACE par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GRANT THORNTON qui augmentera le capital de cette dernière, en conséquence de la fusion,

le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de chacune des délibérations des assemblées générales des sociétés GRANT THORNTON et AMYOT EXCO ALSACE.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

SEPTIEME PARTIEREGIME FISCAL

DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la société absorbante et de la société absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Par ailleurs, et pour autant que ces disposition trouveront application :

Au regard de l'impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1.10.2005. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la société AMYOT EXCO ALSACE, société absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la société absorbante.

Les représentants de la société AMYOT EXCO ALSACE, société absorbée et de la société GRANT THORNTON, société absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

1. En application de l'article 210A du CGI la société GRANT THORNTON, société absorbante prend les engagements suivants :

a) La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30.09.2005 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société GRANT THORNTON, société absorbante, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93) et de l'instruction du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée ;

b) La société absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la société la société AMYOT EXCO ALSACE, société absorbée ;

c) La société absorbante se substituera à la société AMYOT EXCO ALSACE, société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

d) La société absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société AMYOT EXCO ALSACE, société absorbée ;

- e) La société absorbante réintégrera dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210A-3-d du Code général des impôts, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. En cas de cession d'un bien amortissable, la société absorbante soumettra à imposition immédiate la fraction de la plus-value afférente au bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée ;
- f) La société absorbante inscrira à son bilan, les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société AMYOT EXCO ALSACE, société absorbée ; à défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice de la fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée ;
- g) La société absorbante reprendra à son passif, comme prévu à l'article 210 A-3 du Code général des impôts, la réserve spéciale où la société AMYOT EXCO ALSACE, société absorbée a porté les plus-values à long terme soumises à un taux réduit de l'impôt sur les sociétés et réalisées avant l'opération de fusion ou éventuellement lors de cette opération ;

Au regard de la taxe sur la valeur ajoutée

- 1) Afin que l'apport des biens mobiliers d'investissement bénéficie de la dispense de taxation prévue par l'instruction administrative du 22 février 1990, 3A-6-90, la société GRANT THORNTON, société absorbante s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de ces biens et à procéder le cas échéant aux régularisations prévues aux articles 207 bis, 210 et 215 de l'annexe II au code général des impôts, qui auraient été exigibles si la société AMYOT EXCO ALSACE, société absorbée avait continué à utiliser le bien. La société GRANT THORNTON, société absorbante enverra au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire, se référant à la présente fusion et contenant le présent engagement ;
- 2) La société absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire la société absorbée, en application de la documentation administrative 3D-1411 ;
- 3) La société AMYOT EXCO ALSACE, société absorbée précise qu'elle se réserve la possibilité, en tant que de besoin, de soumettre à la TVA, le jour où le traité de fusion sera devenu définitif, tout ou partie des biens compris dans l'apport. Mention sera faite de cette taxe sur un document tenant lieu de facture établi au nom de la société absorbante, laquelle en réglerait le montant à la société absorbée ;

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

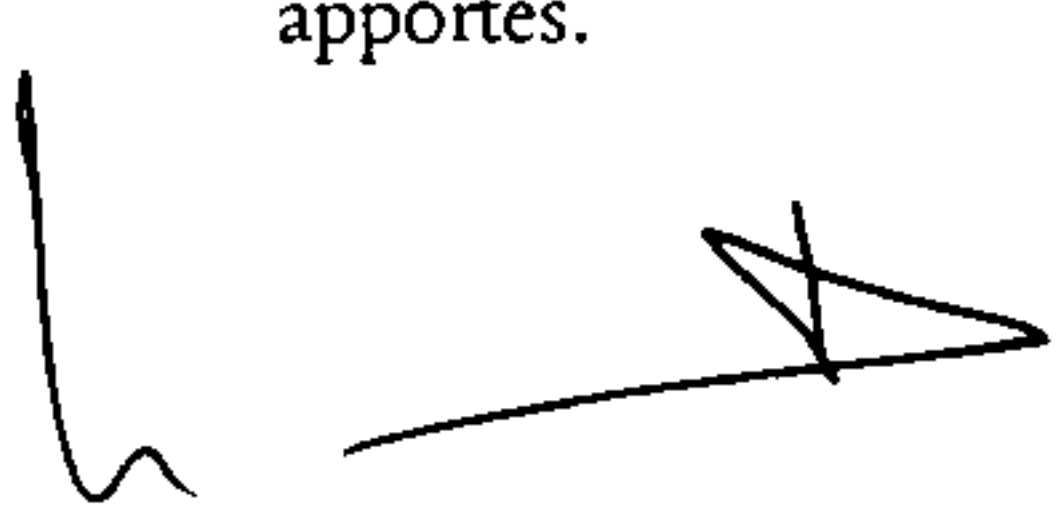
- à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts,
- en ce qui concerne la société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

ENREGISTREMENT

Le présent projet de fusion sera soumis au droit fixe.

HUITIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES - FORMALITES

- 1) La société absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- 2) La société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.



3) La société absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui ont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

4) La société absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable au tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

DESISTEMENT

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société GRANT THORNTON, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société AMYOT EXCO ALSACE ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société AMYOT EXCO ALSACE à la société GRANT THORNTON.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à *Paris*
Le *31 mars 2006*

En sept exemplaires originaux

Pour la SA GRANT THORNTON

Daniel Kurkdjian

Pour la SA AMYOT EXCO ALSACE

Jean-Marc Heitzler

Annexe 1 : Comptes des sociétés Grant Thornton et Amyot Exco Alsace au 30.09.2005

Annexe 2 : Méthode de valorisation - Détermination du rapport d'échange

Annexe 3 : Liste des emprunts et comptes courants créditeurs SA Amyot Exco Alsace

Annexe 4 : Détail des engagements et cautions

Annexe 5 : Liste des immobilisations

Annexe 6 : Liste du personnel

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA GRANT THORNTON Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 100 rue de Courcelles 75017 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 63201384300131 Code APE 741C Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 30092005		N-1 30092004			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de recherche et développement *	AD		AE					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	823 403	AG	811 717	11 685	22 476		
		Fonds commercial (1)	AH	19 585 716	AI		19 585 716	2 689 025		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	40 374	AO		40 374			
		Constructions	AP	358 585	AQ	358 585				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 400 201	AU	4 036 151	2 364 050	1 036 919		
		Immobilisations en cours	AV	87 879	AW		87 879			
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	4 595 198	CV	576 588	4 018 610	6 258 945		
		Créances rattachées à des participations	BB	46 500	BC		46 500			
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF	485 174	BG		485 174	299 531		
		Autres immobilisations financières*	BH	469 133	BI	33 437	435 696	194 519		
TOTAL (II)			BJ	32 892 168	BK	5 816 480	27 075 688	10 501 417		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP	412 822	BQ		412 822			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 094	BW		6 094	5 277		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	29 505 657	BY	4 363 221	25 142 435	8 780 564		
		Autres créances (3)	BZ	2 414 121	CA	45 070	2 369 051	4 338 057		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	31 399	CE		31 399	30 741		
		Disponibilités	CF	404 980	CG		404 980	259 666		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 648 262	CI		1 648 262	898 911		
TOTAL (III)		CJ	34 423 338	CK	4 408 292	30 015 046	14 313 218			
Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)		CL								
Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
Ecart de conversion actif* (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	67 315 506	IA	10 224 772	57 090 734	24 814 636			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	58 100	(3) Part à plus d'un an	CR	4 189 012		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051
(2005)

5

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA GRANT THORNTON

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 242 032...)	DA		2 242 032	1 082 512
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		9 822 080	3 008 742
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		108 251	108 251
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			603 095
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		2 110 868	1 510 350
	Report à nouveau	DH		(561 135)	617 526
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		1 403 309	902 826
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		15 125 406	7 833 305
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		712 029	145 099
	Provisions pour charges	DQ		1 163 256	57 500
	TOTAL (III)	DR		1 875 285	202 599
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		7 641 843	4 104 198
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		4 108 371	1 809 220
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		64 563	750
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		4 672 844	3 499 949
	Dettes fiscales et sociales	DY		18 310 457	6 420 848
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		518 137	497 559
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		4 773 825	446 205
	TOTAL (IV)	EC		40 090 042	16 778 732
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		57 090 734	24 814 636
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	{ Ecart de réévaluation libre	1D			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			603 095
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		34 842 372	12 920 127
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		2 364 130	7 031

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA GRANT THORNTON

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SA GRANT THORNTON										Néant ☐ *	
		Exercice N							Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF					
		FG	65 512 745	FH	1 316 879	FI	66 829 624	24 488 639			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	65 512 745	FK	1 316 879	FL	66 829 624	24 488 639			
	Production stockée*				FM	(1 307 194)					
	Production immobilisée*				FN						
	Subventions d'exploitation				FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	4 049 477	2 474 950				
	Autres produits (I) (11)				FQ	29 507	11 250				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	69 601 416	26 974 840			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	17 907 182	8 596 487			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 497 325	498 638			
	Salaires et traitements*					FY	29 867 000	10 477 541			
	Charges sociales (10)					FZ	14 315 733	5 282 224			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	504 003	128 423			
						GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	1 293 857	288 929				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	703 131	92 384					
	Autres charges (12)					GE	755 224	17 018			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	66 843 459	25 381 647			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 757 956	1 593 192				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	215 457	440 543			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	19 573	51 597			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	138 870	342 461			
	Différences positives de change					GN	8 613	29 498			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	5 107				
	Total des produits financiers (V)					GP	387 622	864 100			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	258 075	271 851			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	582 331	188 187			
	Différences négatives de change					GS	19 234	17 458			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	859 641	477 497			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(472 019)	386 602				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GW	2 285 937	1 979 795				

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CEGID SA

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA GRANT THORNTON

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	263 428	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	35 352	3 762
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	145 563	26 200
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	444 343	29 962
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	46 628	537 360
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	476	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	170 561	496 229
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	217 666	1 033 590
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	226 677	(1 003 627)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	331 040	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	778 265	73 341
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	70 433 382	27 868 902
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	69 030 072	26 966 076
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 403 309	902 826
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de location immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	63 901	46 720
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	199 216	492 104
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	90 029	17 178
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 392 836	2 256 354
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	5 100	3 842
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Voir détail en annexe		217 666		444 343
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Sommaire de Annexe

Faits marquants	9
Faits marquants suite	10
Règles et méthodes comptables	11
Composition du capital social	13
Immobilisations	14
Amortissements	15
Fonds commercial	16
Provisions inscrites au bilan	17
Provisions inscrites au bilan avec variation de périmètre	18
Etat des créances et des dettes	19
Charges à payer	20
Produits à recevoir	21
Produits et charges constatés d'avance	22
Transfert de charges	23
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	24
Effectif moyen	25
Ventilation du chiffre d'affaires net	26
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	27
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	28
Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	29
Dettes garanties	30
Engagements financiers	31

Faits marquants

Suite à une délibération en date du 31 mai 2005, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Grant Thornton (anciennement Amyot Exco Grant Thornton) a approuvé :

- Le projet de fusion établi le 31 mars 2005 avec la société Amyot Exco Grant Thornton Centre, société absorbée.
Grant Thornton était propriétaire de la totalité des actions émises par la société Amyot Exco Grant Thornton Centre. Il n'a pas été procédé à une augmentation de capital. La société a été dissoute sans liquidation, aucune prime de fusion n'a été dégagée.
Les actifs apportés se sont élevés à 1 861 602 euros pour un passif pris en charge de 969 019 euros. Le boni de fusion s'est élevé à 413 806 euros.
- Le projet de fusion établi le 31 mars 2005 avec la société Grant Thornton IBS, société absorbée.
Grant Thornton était propriétaire de la totalité des actions émises par la société Grant Thornton IBS. Il n'a pas été procédé à une augmentation de capital. La société a été dissoute sans liquidation, aucune prime de fusion n'a été dégagée.
Les actifs apportés se sont élevés à 2 451 199 euros pour un passif pris en charge de 1 958 821 euros.
Le mali de fusion s'est élevé à 3 039 004 euros, inscrit dans un sous-compte « mali de fusion » du compte 207 – Fonds de Commerce.
- Le projet de fusion établi le 31 mars 2005 avec la société Amyot Exco Région Nord, société absorbée.
Amyot Exco Région Nord a fait apport à titre de fusion à la société Grant Thornton de la totalité de son patrimoine. Il a été décidé d'augmenter le capital de la société Grant Thornton d'une somme de 185 536 euros, par la création de 11 596 actions de 16 euros de valeur nominale entièrement libérées, le montant de la prime de fusion s'élevant à 1 345 409 euros.
Les actifs apportés se sont élevés à 4 808 359 euros pour un passif pris en charge de 2 702 200 euros. Après prise en compte d'une distribution de dividendes de 160 000 euros, l'actif net apporté ressort à 1 946 159 euros.
Le mali de fusion s'est élevé à 208 374 euros, inscrit dans un sous-compte « mali de fusion » du compte 207 – Fonds de Commerce.



Faits marquants suite

- Le projet de fusion établi le 31 mars 2005 avec la société Fidulor Grant Thornton, société absorbée.
Fidulor Grant Thornton a fait apport à titre de fusion à la société Grant Thornton de la totalité de son patrimoine. Il a été décidé d'augmenter le capital de la société Grant Thornton d'une somme de 973 984 euros, par la création de 60 874 actions de 16 euros de valeur nominale entièrement libérées, le montant de la prime de fusion s'élevant à 7 085 762 euros.
Les actifs apportés se sont élevés à 27 409 611 euros pour un passif pris en charge de 18 672 364 euros. Après prise en compte d'une distribution de dividendes de 675 109 euros, l'actif net apporté ressort à 8 062 138 euros
- Le changement de dénomination sociale, anciennement Amyot Exco Grant Thornton, pour adopter celle de Grant Thornton.
- Le changement de mode de gestion de la société en remplaçant le Directoire et le Conseil de Surveillance par le Conseil d'Administration.
- Le nouveau Capital de la société Grant Thornton passe de 1 082 512 euros à 2 242 032 euros, divisé en 140 127 actions de 16 euros chacune, entièrement libérées.

La société Grant Thornton a acquis le cabinet JOSSO Sarl au capital de 310 000 euros divisé en 18000 parts en date du 20 décembre 2004 pour la somme de 875 669 euros.

Un emprunt de 700 000 euros a été contracté auprès du Crédit Agricole. Le cédant, en garantie de ses engagements, d'une part au titre de la garantie de clientèle et d'autre part au titre de la garantie de passif a fourni deux cautions bancaires d'un montant respectif de 75 000 euros consenties par la BPA au profit de la société Grant Thornton en date du 28 décembre 2004. La validité de ce cautionnement est limitée au 28 décembre 2006.

- Des états de synthèse proforma comparatif N et N-1 sont présentés en annexe.



Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2005 dont le total est de 57090734,64 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 1403309,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2004 au 30/09/2005.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Chiffre d'affaires : 66 829 624 euros

Nombre de salariés : 761

Ces comptes annuels ont été établis le 30/09/2005

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions	8/10 ans
- Matériel et outillage	3/10 ans
- Matériel de transport	4/5 ans
- Mobilier de bureau	2/10 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Règles et méthodes comptables

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires . Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en *écart de conversion*.

Changement de méthodes

Sur 2004 – 2005, l'harmonisation des engagements de retraite a été réalisée pour une partie du périmètre de la société.

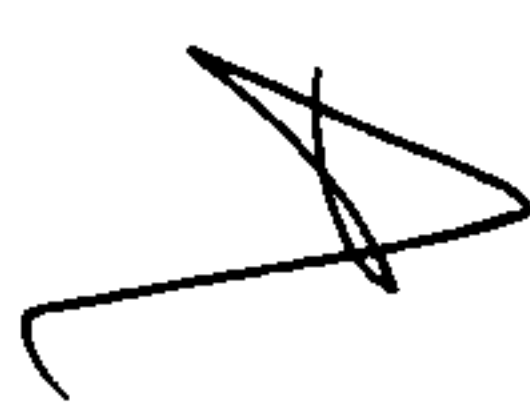
L'impact du changement de méthode sur la comptabilisation de ces engagements est une augmentation des provisions pour charges.

L'incidence sur les réserves est une diminution des capitaux propres de 595 259 euros.



Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exercice	En fin d'exercice
ACTIONS	16	67 657	72 470		140 127





Immobilisations

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 181 866		17 475 490
Total II			
Immobilisations corporelles			
Terrains			40 374
Constructions sur sol propre			358 585
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	846 796		2 568 289
Matériel de transport	356		58 225
Matériel de bureau et informatique, mobilier	669 510		3 042 223
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			87 879
Avances et acomptes			
Total III	1 516 662		6 155 577
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	6 536 115		2 737 239
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	673 050		676 359
Total IV	7 209 165		3 413 598
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	11 907 694		27 044 666

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		

Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			20 409 120	
Immobilisations corporelles				
Terrains			40 374	
Constructions sur sol propre			358 585	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers		62 119	3 352 965	
Matériel de transport			58 582	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		723 079	2 988 653	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			87 879	
Avances et acomptes				
Total (III)		785 199	6 887 040	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		4 631 655	4 641 698	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		395 102	954 308	
Total (IV)		5 026 757	5 596 006	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		5 811 957	32 892 168	

Amortissements

Cadre A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche développ. Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II	470 363	589 616	248 262	811 717
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre		358 585		358 585
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	21 169	1 582 696	62 119	1 541 746
Matériel de transport	356	36 978		37 335
Matériel de bureau et informatique, mobilier	458 216	2 721 933	723 079	2 457 069
Emballages récupérables et divers				
Total III	479 743	4 700 193	785 199	4 394 737
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	950 107	5 289 810	1 033 462	5 206 454

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche développ. (I)					
Autres immobilisations incorporelles (II)	41 185				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outill. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers	239 783		10 969		
Matériel de transport	12 770				
Matériel bureau et informatique, mobilier	129 586	65 214	12 033		
Emballages récupérables et divers					
(III)	382 139	65 214	23 003		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	423 324	65 214	23 003		

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

Fonds commercial

Eléments constitutifs du fonds commercial	Montants des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en app.	Global	
Périmètre ex AEGT			2 689 025	2 689 025	
Clientèle S&W Associés	647 750			647 750	
Périmètre ex FGT			10 900 385	10 900 385	
Clientèle KPMG	44 000			44 000	
Clientèle AESE	426 900			426 900	
Périmètre ex AEGT Centre			426 698	426 698	
Mali de fusion GT IBS			3 039 004	3 039 004	
Mali de fusion AERN			208 374	208 374	
Périmètre AERN			1 203 578	1 203 578	
Total	1 118 650		18 467 064	19 585 714	

h

△

Provisions inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires		1 214 847	109 091	1 105 756
Provisions pour impôts	57 500			57 500
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	145 099	831 988	265 057	712 029
Total II	202 599	2 046 835	374 148	1 875 285
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	456 170	438 288	284 433	610 025
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	1 389 966	4 248 538	1 275 282	4 363 221
Autres provisions pour dépréciations	14 173	38 107	7 209	45 070
Total III	1 860 309	4 724 933	1 566 925	5 018 317
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	2 062 908	6 771 768	1 941 073	6 893 602
<i>Dont dotations et reprise:</i>				
- d'exploitation		1 996 988	1 656 641	
- financières		258 075	138 870	
- exceptionnelles		147 557	145 563	
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice</i>				

Provisions inscrites au bilan avec variation de périmètre

	Montant au début de l'exercice	Variation de périmètre	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Total I	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour pensions et obligations similaires	0	883 801	331 046	109 091	1 105 756
Provisions pour impôts	57 500	0	0	0	57 500
Autres provisions pour risques et charges	145 099	312 345	519 643	265 057	712 029
Total II	202 599	1 196 146	850 689	374 148	1 875 285
Provisions pour dépréciations					
Sur autres immobilisations financières	456 170	180 213	258 075	284 433	610 025
Sur comptes clients	1 389 966	2 954 680	1 293 858	1 275 282	4 363 221
Autres provisions pour dépréciations	14 173	38 107	0	7 209	45 070
Total III	1 860 309	3 173 000	1 551 933	1 566 925	5 018 317
TOTAL GENERAL (I+II+III)	2 062 908	4 369 146	2 402 622	1 941 073	6 893 602



Etat des créances et des dettes

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	46 500	46 500	
	Prêts (1) (2)	485 174	11 600	473 574
	Autres immobilisations financières	469 133		469 133
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux	2 882 956		2 882 956
	Autres créances clients	26 622 700	26 622 700	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	140 459	58 073	82 385
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 966	119 966	
	Impôts sur les bénéfices	103 544	103 544	
	Taxe sur la valeur ajoutée	706 632	706 632	
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers	68	68	
	Groupe et associés (2)	1 172 711	49 761	1 122 950
	Débiteurs divers	170 738	80 023	90 714
	Charges constatées d'avance	1 648 262	1 638 258	10 004
Total		34 568 851	29 437 130	5 131 720

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

192 525

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

6 881

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
DETTES					
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :					
(1)					
	- à un an maximum à l'origine	2 364 130	2 364 130		
	- à plus d'un an à l'origine	5 277 712	1 580 469	3 138 892	558 351
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	770 367	226 351	544 015	
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 672 844	4 672 844		
	Personnel et comptes rattachés	5 824 553	5 824 553		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 867 983	5 867 983		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	5 923 438	5 923 438		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	692 080	692 080		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 340 404	2 668 942	671 462	
	Autres dettes	518 137	247 751	270 385	
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 773 825	4 773 825		
		40 025 478	34 842 372	4 624 755	558 351

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

982 228

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

1 637 563

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

69 169

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30/09/2005	30/09/2004
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 565	7 031
Emprunts et dettes financières divers	43 437	59 298
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	774 143	939 857
Dettes fiscales et sociales	9 711 571	3 299 899
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	299 993	496 614
Total	10 867 711	4 802 701

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/09/2005	30/09/2004
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	3 731 594	1 925 371
Autres créances	66 051	169 562
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	3 797 646	2 094 934

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		30/09/2005	30/09/2004
Produits d'exploitation		4 773 825	446 205
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Total		4 773 825	446 205

Charges constatées d'avance		30/09/2005	30/09/2004
Charges d'exploitation		1 648 262	898 911
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Total		1 648 262	898 911

Transfert de charges

Nature	Montant
transfert de charges liées au personnel	91 882
Avantage en nature	126 082
Remboursement Assurances	22 149
Refacturation Formation/Document	723
Refacturation Frais Personnel	22 309
Refacturation Frais Déplacement	11 821
Refacturation Locaux	712 395
Refacturation Informatique	141 056
Refacturation Fournitures & affranchisst	5 863
Refacturation Communication	22 840
Refacturation Prestations	180 668
Refacturation Cotisations	92 193
Refacturation Prestations Administratives	939 117
Refacturation Personnels Structure	23 740
Total	2 392 836



Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	4 361 224	233 745	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	4 361 224	233 745	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	581 586	13 356	363 421
Autres créances	1 072 210	144 380	
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	1 653 796	157 736	363 421
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	2 613 820		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 429		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total Dettes	2 840 249		

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadre	267	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	494	
Ouvriers		
Total	761	

h 

Ventilation du chiffre d'affaires net

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	62 839 494	1 260 707	64 100 201
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	2 673 250	56 172	2 729 422
Total	65 512 744	1 316 879	66 829 623

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	2 285 937	769 803	1 516 134
+ Résultat exceptionnel	226 677	76 692	149 985
- Participations des salariés	331 040	- 68 230	399 270
Résultat comptable	2 181 574	778 265	1 403 309

A

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Montant	
Résultat de l'exercice après impôts	1 403 309
+ Impôt sur les bénéfices	778 265
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	2 181 574
Variation des provisions réglementées (dotation-reprise) :	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse de prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées :	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	2 181 574

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuation des cours Autres	
Total	

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - Provisions pour congés payés - Participation des salariés Autres Organic Plus value latente sur Sicavs	 331 040 85 587 5 762
Total	422 389

<i>Amortissements réputés différés</i> <i>Déficits re portables</i> <i>Moins-values à long terme</i>	 1 705 282
--	-----------------------

Dettes garanties

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	677 388	875 571	492 265
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	677 388	875 571	492 265

h



Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (locaux)	531 250
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	1 105 756
Autres engagements donnés :	
Nantissement titres Josso	875 571
Location longue durée autres immo. corp.	75 100
En matière de Retraite, la société se libère partiellement a	
Total (1)	2 587 677

<i>(1) Dont concernant :</i> <i>- les dirigeants</i> <i>- les filiales</i> <i>- les participations</i> <i>- les autres entreprises liées</i> <i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	875 571
---	---------

Engagements financiers

Engagements reçus	Montant
Cautions et garanties (clients)	78 993
Total (2)	78 993
(1) Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
Total	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA AMYOT EXCO ALSACE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 37 avenue de la Forêt noire BP 21/R1 67001 Strasbourg Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 317641439 Code APE 741C Néant ☐ *

					Exercice N clos le. 30092005		N-1 30092004			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de recherche et développement *	AD		AE					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 367	AG	9 367				441
		Fonds commercial (1)	AH	290 534	AI		290 534		290 534	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	176 005	AU	145 890	30 114		41 354	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	165	CV		165		165	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF	3 513	BG		3 513		3 513	
		Autres immobilisations financières*	BH	32 952	BI	829	32 123		31 811	
		TOTAL (II)	BJ	512 538	BK	156 088	356 450		367 820	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens			BN		BO					
En cours de production de services			BP	184 950	BQ		184 950		240 389	
Produits intermédiaires et finis			BR		BS					
Marchandises			BT		BU					
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	606 591	BY	46 049	560 542		551 987	
		Autres créances (3)	BZ	42 774	CA		42 774		33 058	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	16 761	CE		16 761			
		Disponibilités	CF	191	CG		191		867	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	18 102	CI		18 102		31 621		
	TOTAL (III)	CJ	869 372	CK	46 049	823 322		857 925		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL	16 000			16 000		893		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 397 910	IA	202 137	1 195 772		1 226 639		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AMYOT EXCO ALSACE

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 230 000)	DA		230 000	230 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		23 000	22 867
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		24 343	142 516
	Report à nouveau	DH			(133 021)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(13 339)	23 313
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		264 004	285 675
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ		9 861	27 823
	TOTAL (III)	DR		9 861	27 823
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		313 141	368 710
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		158 826	160 781
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		196 611	162 084
	Dettes fiscales et sociales	DY		242 037	201 680
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		11 289	19 884
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		921 907	913 141
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 195 772	1 226 639
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
	{ Ecart de réévaluation libre	ID			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		776 087	698 121
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		98 080	67 418

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA AMYOT EXCO ALSACE

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SA AMYOT EXCO ALSACE										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	99	FB		FC	99				
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF					
		FG	1 545 662	FH	12 752	FI	1 558 414	1 513 081			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 545 762	FK	12 752	FL	1 558 514	1 513 081			
	Production stockée*					FM	(55 439)	10 999			
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	89 488	43 062			
	Autres produits (1) (11)					FQ	52	97			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 592 615	1 567 240		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	749 735	713 996		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	26 041	26 823		
	Salaires et traitements*						FY	517 237	473 145		
	Charges sociales (10)						FZ	244 100	208 787		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*						GA	19 884	24 648	
								GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	16 550	12 264	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 529	27 823		
	Autres charges (12)						GE	3 625	19 566		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 578 705	1 507 055			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	13 910	60 185			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	5	8		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	311			
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	77			
	Total des produits financiers (V)						GP	394	8		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		961		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	18 779	19 878		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	18 779	20 839		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(18 385)	(20 831)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(4 475)	39 353			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AMYOT EXCO ALSACE

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB		211	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC	57 098		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	57 098	211	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	65 962		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		4 064	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	65 962	4 064	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	(8 864)	(3 853)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK		12 187	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	1 650 108	1 567 460	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	1 663 447	1 544 147	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	(13 339)	23 313	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		8 431	
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	58 037	3 447	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):					Exercice N		
	Règlement d'un litige					Charges exceptionnelles	45 734	Produits exceptionnels 37 098
	Indemnité de solidarité						20 000	20 000
Intérêts de retard						228		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Règles et méthodes comptables

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2005 dont le total est de 1195772,89 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -13339,20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2004 au 30/09/2005.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Afin de respecter les normes au sein du groupe auquel nous appartenons, nous avons :

- constaté pour la première fois la provision pour indemnité de départ à la retraite
 - comptabilisé les charges sociales sur CP en dettes sociales (soit au 30 09 05 : 32457 Euros)
- et non plus en provision pour charges (soit une reprise 27 823 Euros)

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture significatif

Ces comptes annuels ont été établis le 19 Décembre 2005

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|--------|
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 10 ans |

Règles et méthodes comptables

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

- Autres

5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires . Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Nous avons constaté pour la première fois la provision pour indemnité de départ à la retraite :

- la dotation de l'exercice est égale à 1529 euros
- la provision concernant les périodes antérieures s'élève à 8 332 Euros et a été prélevée sur les autres réserves

Immobilisations

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	61 796		1 810
Matériel de transport	198		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	110 898		1 498
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	172 894		3 309
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	165		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	36 466		
Total IV	36 631		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	509 426		3 309

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			299 901	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			63 607	
Matériel de transport		198		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			112 397	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total (III)		198	176 005	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			165	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			36 466	
Total (IV)			36 631	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		198	512 538	

Amortissements

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Cadre A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche développ.				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	50 883	5 203		56 087
Matériel de transport	198		198	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	80 457	9 347		89 803
Emballages récupérables et divers				
Total III	131 539	14 550	198	145 890
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	140 465	14 991	198	155 258

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche développ. (I)					
Autres immobilisations incorporelles (II)	441				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outill. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers	5 203				
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilier	9 347				
Emballages récupérables et divers					
(III)	14 550				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	14 991				

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	893	20 000	4 893	16 000
Primes de remboursement des obligations				

Provisions inscrites au bilan

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires		9 861		9 861
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés	27 823		27 823	
Autres provisions pour risques et charges				
Total II	27 823	9 861	27 823	9 861
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	1 141		311	829
Sur stocks et en-cours	33 126	16 550	3 627	46 049
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	34 267	16 550	3 938	46 879
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	62 090	26 411	31 761	56 740
Dont dotations et reprise:				
- d'exploitation		18 079	31 450	
- financières			311	
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice				

Etat des créances et des dettes

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)		3 513		3 513
Autres immobilisations financières		32 952		32 952
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux		49 808	49 808	
Autres créances clients		556 782	556 782	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices		11 386	11 386	
Taxe sur la valeur ajoutée		26 143	26 143	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers		5 244	5 244	
Charges constatées d'avance		18 102	18 102	
Total		703 934	667 468	36 466

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
DETTES					
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :					
(1)					
- à un an maximum à l'origine		98 080	98 080		
- à plus d'un an à l'origine		215 061	69 242	145 819	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		196 611	196 611		
Personnel et comptes rattachés		40 833	40 833		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		82 711	82 711		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		116 856	116 856		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		1 636	1 636		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)		158 826	158 826		
Autres dettes		11 289	11 289		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		921 907	776 087	145 819	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

86 103

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	39 431		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	39 431		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 533		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	150 000		
Total Dettes	189 533		

Fonds commercial

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Eléments constitutifs du fonds commercial	Montants des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en app.	Global	
Fonds commercial acquis	290 534			290 534	
Total	290 534			290 534	

h

Produits à recevoir

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/09/2005	30/09/2004
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	25 700	46 494
Autres créances		1 853
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	25 700	48 347

Détail des produits à recevoir

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

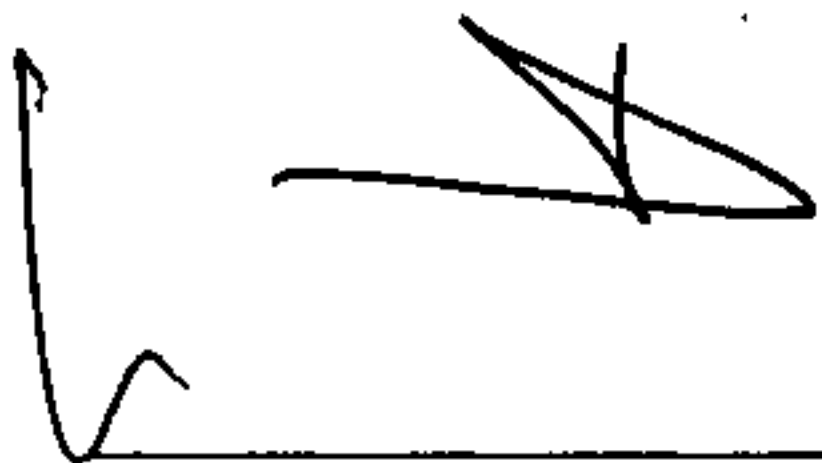
		30/09/2005	30/09/2004
Créances clients et comptes rattachés			
41810000	Clients fact.a établir	25 700,04	46 494,50
Total		25 700	46 494
Autres créances			
42878000	Autres personnel prod.a recev.		1 178,32
46870000	Produits a recevoir		675,00
Total			1 853
TOTAL GENERAL		25 700	48 347

Charges à payer

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05
EURO

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30/09/2005	30/09/2004
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 859	1 809
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 739	5 607
Dettes fiscales et sociales	76 089	42 356
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	7 095	9 474
Total	115 783	59 249



Détail des charges à payer

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

30/09/2005	30/09/2004
------------	------------

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

16884000 Int.courus s/emprunts bancaires

51860000 Int.courus a payer

41,20

167,63

1 818,74

1 641,87

Total

1 859

1 809

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

40810000 Frs fact.non parvenues

30 739,22

5 607,91

Total

30 739

5 607

Dettes fiscales et sociales

42821000 Dettes prov/conges payes

43863000 Form continue

43864000 Effort construction

43865000 Taxe d'apprentissage

43868000 Org.soc.autres charges a payer

44861000 Taxe professionnelle

40 833,90

35 003,24

2 321,46

187,44

174,23

974,68

696,94

32 457,71

1 636,00

4 161,00

Total

76 089

42 356

Autres dettes

41980000 Clients avoir a etablr

46860000 Charges a payer

1 854,80

2 148,37

5 240,22

7 326,61

Total

7 095

9 474

TOTAL GENERAL

115 783

59 249

Produits et charges constatés d'avance

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Charges constatées d'avance	30/09/2005	30/09/2004
Charges d'exploitation	18 102	31 621
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	18 102	31 621



Détail des produits et charges constatées d'avance

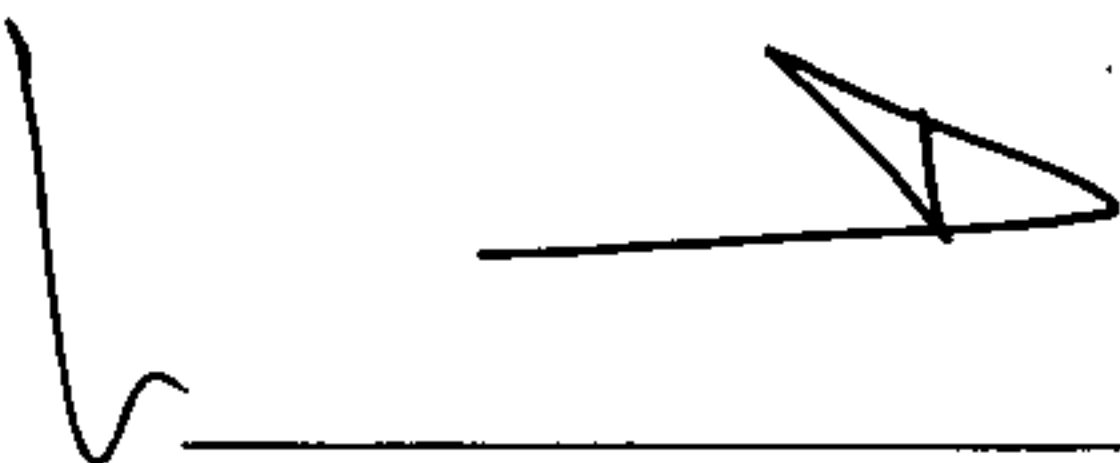
Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

		30/09/2005	30/09/2004
48600000	Charges constatees d'av 01/10-31/03	18 102,95	
48600001	Charges constatees d'av 01/04-30/09		31 621,78
TOTAL GENERAL		18 102	31 621



Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

		30/09/2005	30/09/2004
48120000	Frais acquisitions immob	16 000,00	893,97
TOTAL GENERAL		16 000	893



Détail des charges exceptionnelles

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

		30/09/2005	30/09/2004
Sur opérations de gestion			
67180000	Aut.ch.excep.s/op.gest.	65 962,71	
Total		65 962	
Sur opérations en capital			
67520000	Valeur cpta immo corp cedees		4 064,64
Total			4 064
TOTAL GENERAL		65 962	4 064

Détail des produits exceptionnels

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

		30/09/2005	30/09/2004
Sur opérations en capital			
77520000	Produits cessions immo corporelles		211,39
Total			211
Reprises sur provisions, transferts de charges			
79700000	Transferts de charges exceptionnell	57 098,64	
Total		57 098	
TOTAL GENERAL		57 098	211

h



Composition du capital social

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exercice	En fin d'exercice
ACTIONS	38	6 000			6 000

Engagements financiers

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties Engagements de crédit-bail mobilier Engagements de crédit-bail immobilier Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés Autres engagements donnés :	212 794
Total (1)	212 794

(1) Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
---	--

Engagements financiers

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Engagements reçus	Montant
Total (2)	
(1) Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
Total	



Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Désignation: SA AMYOT EXCO ALSACE

Exercice clos le 30/09/05

EURO

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
GRANT THORNTON	SA		100 RUE DE COURCELLES PARIS



FUSION ABSORPTION
D'AMYOT EXCO ALSACE PAR GRANT THORNTON
Valorisation des sociétés et détermination du rapport d'échange

<i>Rapport d'échange</i>	Comptes consolidés au 30/09/2005 GRANT THORNTON	Comptes consolidés au 30/09/2005 AMYOT EXCO ALSACE
§ Actif net comptable de la société		
Capitaux propres sous conso	25 883 829	264 004
- Dividendes 21.03.2006	-910 826	
Situation nette comptable post distribution	24 973 003	264 004
§ Plus et moins values latentes		
. Valorisation du fonds de commerce sur la base du CA HG 04/05 valorisé au coef. 0.48	32 423 482	682 029
. Fonds de commerce à l'actif (à déduire)	-30 778 510	-290 534
§ Actif net retraité de la société		
Capitaux propres sous conso	26 617 975	655 499
Nombre de titres	140 127	6 000
Valeur unitaire actif net réévalué pour rapport d'échange	189,96	109,25
RAPPORT D'ECHANGE	1	1,74



EMPRUNTS ET COMPTES COURANTS CREDITEURS
SA AMYOT EXCO ALSACE

NATURE	PRETEURS	MONTANT RESTANT DU
I. EMPRUNTS		
Emprunt 600 KF	BP	6 874,24 €
Emprunt 25 KF	CE	2 226,25 €
Emprunt n° 1 2000 KF	SADE	43 954,51 €
Emprunt n° 2 321 K€	SADE	161 965,44 €
Intérêts courus		41,20 €
	BANQUE POPULAIRE	62 709,27 €
	CIAL	33 552,26 €
Intérêts courus		1 818,74 €
II. COMPTES COURANTS CREDITEURS		
	GRANT THORNTON & ASS	150 000,00 €
	Autres associés	8 826,99 €
TOTAL		471 968,90 €

A hand-drawn diagram showing a right-angled triangle. To the left of the triangle is a vertical line segment. The triangle has a horizontal base and a vertical height, with a small square at the vertex where they meet, indicating a right angle. A diagonal line represents the hypotenuse.

Annexe 4

Détail des engagements et cautions

Néant



h

Tableau d'amortissement au 30/09/2005 (économique)

Code	Date	Désignation	Valeur HT	Durée	Taux Méth.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
20500000 LOGICIELS									
Situation au 30/09/04									
0000000003	28/05/98	Laplink	308,71	36	33,33 L	308,71		308,71	
0000000005	11/02/00	ACCESS 2000 + UPG AC	518,27	36	33,33 L	518,27		518,27	
0000000092	30/10/01	Licence Serveur Mulh	312,83	36	33,33 L	304,44	8,39	312,83	
0000000093	30/10/01	Licence Serveur Forê	312,82	36	33,33 L	304,41	8,41	312,82	
0000000094	23/11/01	Logiciel immobilisat	2 071,78	36	33,33 L	1 972,02	99,76	2 071,78	
0000000095	23/11/01	Logiciel paie	5 213,75	36	33,33 L	4 962,70	251,05	5 213,75	
0000000096	07/02/02	Solution applicative	629,10	36	33,33 L	555,70	73,40	629,10	
Total situation au 30/09/04			9 367,26			8 926,25	441,01	9 367,26	
Récapitulatif du compte 20500000									
Situation au 30/09/04			9 367,26			8 926,25	441,01	9 367,26	
Acquisitions de l'exercice									
Sorties									
Total			9 367,26			8 926,25	441,01	9 367,26	
21810008 AGENCEMENTS ALSACE									
Situation au 30/09/04									
0000000007	14/01/88	SH Ebénisterie	899,45	72	16,67 L	899,45		899,45	
0000000009	18/02/88	Hydro - Poignées por	135,98	72	16,67 L	135,98		135,98	
0000000011	14/03/88	Barres et verrou	252,70	72	16,67 L	252,70		252,70	
0000000013	01/01/89	Porte d'entrée	1 122,27	120	10,00 L	1 122,27		1 122,27	
0000000015	09/09/91	STUBERT : Cave	891,83	72	16,67 L	891,83		891,83	
0000000016	30/09/91	Réfection hall + gra	3 984,76	120	10,00 L	3 984,76		3 984,76	
0000000019	09/02/92	Installation alarme	2 464,19	60	20,00 L	2 464,19		2 464,19	
0000000020	17/03/92	Installation bureaux	5 794,13	120	10,00 L	5 794,13		5 794,13	
0000000022	25/01/96	3 stores lamelles Mu	2 574,10	60	20,00 L	2 574,10		2 574,10	
0000000023	14/03/96	2 armoires murales	6 096,28	120	10,00 L	5 210,63	609,63	5 820,26	276,02
0000000024	14/03/96	Ecran mural + miroir	557,20	120	10,00 L	476,25	55,72	531,97	25,23
0000000025	29/03/96	Installation télépho	8 127,67	60	20,00 L	8 127,67		8 127,67	
0000000026	26/06/96	Lampe suspension AUR	530,52	120	10,00 L	438,41	53,05	491,46	39,06
0000000027	14/05/96	Plateau table verre	603,70	120	10,00 L	505,93	60,37	566,30	37,40
0000000028	20/05/96	Concept.+réalisation	1 524,49	120	10,00 L	1 275,07	152,45	1 427,52	96,97
0000000029	03/07/96	Eclairage salle de r	538,30	120	10,00 L	443,80	53,83	497,63	40,67
0000000030	20/12/96	Câblage téléphone	1 890,85	60	20,00 L	1 890,85		1 890,85	
0000000033	26/04/99	Moquette bureau PL	916,52	48	25,00 L	916,52		916,52	
0000000035	01/10/99	Câblage bureaux Mulh	3 583,89	120	10,00 L	1 791,95	358,39	2 150,34	1 433,55
0000000036	01/11/00	Divers meubles Vauba	7 622,45	60	20,00 L	5 970,92	1 524,49	7 495,41	127,04
0000000037	30/12/00	Peinture bureau SJ	3 142,58	60	20,00 L	2 358,69	628,52	2 987,21	155,37
0000000038	28/11/00	Peinture Geiler	1 368,50	60	20,00 L	1 051,46	273,70	1 325,16	43,34
0000000097	26/02/02	Nouveaux luminaires	717,10	72	16,67 L	310,42	119,52	429,94	287,16
0000000112	20/12/02	Moquette bureau phot	3 338,99	48	25,00 L	1 486,32	834,75	2 321,07	1 017,92

Tableau d'amortissement au 30/09/2005

Report 21810008 AGENCEMENTS ALSACE

Code	Date	Désignation	Valeur HT	Durée	Taux	Méth. Antérieur	Dotation	Cumul	VNC	
0000000113	13/02/03	Peinture s/plafond I	958,56	120	10,00	L	156,57	95,86	252,43	706,13
0000000123	13/02/03	Peinture secrétariat	2 159,88	120	10,00	L	352,78	215,99	568,77	1 591,11
Total situation au 30/09/04			61 796,89				50 883,65	5 036,27	55 919,92	5 876,97
Acquisitions de l'exercice										
0000000145	27/01/05	3DS Plaque Grant Tho	1 220,00	60	20,00	L		165,38	165,38	1 054,62
0000000146	20/09/05	BRUNEAU Racks p/arch	590,90	120	10,00	L		1,81	1,81	589,09
Total des acquisitions			1 810,90					167,19	167,19	1 643,71
Récapitulatif du compte 21810008										
Situation au 30/09/04			61 796,89				50 883,65	5 036,27	55 919,92	5 876,97
Acquisitions de l'exercice			1 810,90					167,19	167,19	1 643,71
Sorties										
Total			63 607,79				50 883,65	5 203,46	56 087,11	7 520,68

21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

Situation au 30/09/04										
0000000100	01/07/02	Rachat crédit-bail S	198,32	24	50,00	L	198,32			
Total situation au 30/09/04			198,32				198,32			
Sorties										
0000000100	01/04/05	Rachat crédit-bail S	198,32	24	50,00	L	198,32		198,32	
Total des sorties			198,32				198,32		198,32	
Récapitulatif du compte 21820000										
Situation au 30/09/04			198,32				198,32			
Acquisitions de l'exercice										
Sorties										
Total			198,32				198,32		198,32	

21831000 MATERIEL DE BUREAU

Situation au 30/09/04										
000000044	07/05/96	Combiné TV + scope P	630,78	60	20,00	L	630,78		630,78	
000000063	18/12/00	JARRY Mobilier	1 067,14	60	20,00	L	808,07	213,43	1 021,50	45,64
000000067	02/08/01	Fax Brother 8350 P	740,90	60	20,00	L	468,83	148,18	617,01	123,89
0000000141	06/07/04	Fax Lexmark Mulhouse	425,00	60	20,00	L	20,07	85,00	105,07	319,93
Total situation au 30/09/04			2 863,82				1 927,75	446,61	2 374,36	489,46
Acquisitions de l'exercice										
0000000144	17/01/05	ECS Vidéoprojecteur	969,00	60	20,00	L		136,74	136,74	832,26
Total des acquisitions			969,00					136,74	136,74	832,26
Récapitulatif du compte 21831000										
Situation au 30/09/04			2 863,82				1 927,75	446,61	2 374,36	489,46
Acquisitions de l'exercice			969,00					136,74	136,74	832,26
Sorties										
Total			3 832,82				1 927,75	583,35	2 511,10	1 321,72

21832000 MATERIEL INFORMATIQUE

Situation au 30/09/04

Tableau d'amortissement au 30/09/2005

Report	21832000 MATERIEL INFORMATIQUE								
Code	Date	Désignation	Valeur HT	Durée	Taux Méth.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
0000000050	18/12/96	Ecran Compaq VGA MOD	251,54	36	33,33	L 251,54		251,54	
0000000051	23/06/98	HP BRIO PII/233	1 509,25	60	20,00	L 1 509,25		1 509,25	
0000000054	23/08/99	Câblage informatique	4 284,73	60	20,00	L 4 284,73		4 284,73	
0000000055	30/08/99	Matériel réseau	8 577,09	36	33,33	L 8 577,09		8 577,09	
0000000059	07/12/99	2 ordi HP BRIO HA600	3 519,70	60	20,00	L 3 390,64	129,06	3 519,70	
0000000060	28/01/00	Switch + HP Sureator	6 517,35	60	20,00	L 6 093,72	423,63	6 517,35	
0000000062	18/12/00	JARRY Ordinateur	1 067,14	12	100,00	L 1 067,14		1 067,14	
0000000065	16/03/01	Imprimante 4050T	1 795,85	36	33,33	L 1 795,85		1 795,85	
0000000098	31/10/01	DELL SERVEUR STG	1 548,58	60	20,00	L 904,21	309,72	1 213,93	334,65
0000000102	25/10/01	Onduleur Mulhouse	229,44	36	33,33	L 224,34	5,10	229,44	
0000000109	24/07/02	PC PG	752,50	60	20,00	L 329,01	150,50	479,51	272,99
0000000110	24/07/02	PC MH	752,50	60	20,00	L 329,01	150,50	479,51	272,99
0000000111	24/02/03	Cube routeur GT Geil	2 540,00	60	20,00	L 814,21	508,00	1 322,21	1 217,79
0000000114	24/10/02	I1008 CG	2 142,00	60	20,00	L 829,43	428,40	1 257,83	884,17
0000000115	28/11/02	Serveur internet Mul	1 301,00	60	20,00	L 479,20	260,20	739,40	561,60
0000000117	04/12/02	PC Sophie CULLARD	1 063,99	60	20,00	L 388,36	212,80	601,16	462,83
0000000118	10/12/02	Imprimante couleur F	3 300,00	60	20,00	L 1 193,50	660,00	1 853,50	1 446,50
0000000119	07/01/03	Ecrans MH + PG	571,06	60	20,00	L 197,97	114,21	312,18	258,88
0000000120	07/01/03	Imprimante LEXMARK C	120,00	60	20,00	L 41,60	24,00	65,60	54,40
0000000122	17/03/03	IBM PC300GL Geiler+F	768,26	60	20,00	L 236,45	153,65	390,10	378,16
0000000124	31/07/03	Stat*Rue Geiler - Po	211,39	60	20,00	L 49,44	42,28	91,72	119,67
0000000126	01/04/03	CECI Prestat*serv.ré	1 847,85	36	33,33	L 923,92	615,95	1 539,87	307,98
0000000129	31/03/03	OptiPlex gx260 P4 po	884,05	60	20,00	L 265,71	176,81	442,52	441,53
0000000130	31/03/03	OptiPlex gx260 P4 po	884,05	60	20,00	L 265,71	176,81	442,52	441,53
0000000131	31/03/03	OptiPlex gx260 P4 po	884,05	60	20,00	L 265,71	176,81	442,52	441,53
0000000132	24/10/02	I1008 EG	2 142,00	60	20,00	L 829,43	428,40	1 257,83	884,17
0000000133	28/11/02	Portable PH	2 142,00	60	20,00	L 788,97	428,40	1 217,37	924,63
0000000135	23/01/04	ORDI OPTIPLEX GX260	844,16	60	20,00	L 116,31	168,83	285,14	559,02
0000000136	23/01/04	ORDI OPTIPLEX GX260	844,16	60	20,00	L 116,31	168,83	285,14	559,02
0000000137	23/01/04	Portable DELL PG	1 472,66	60	20,00	L 202,90	294,53	497,43	975,23
0000000138	23/01/04	Portable DELL JMH	1 472,67	60	20,00	L 202,90	294,53	497,43	975,24
0000000140	03/06/04	ID Imprimante couleu	660,00	60	20,00	L 43,27	132,00	175,27	484,73
0000000142	31/07/04	Portable DELL Jules	1 529,00	36	33,33	L 86,36	509,67	596,03	932,97
0000000143	20/09/04	Lecteur bande FN	1 249,00	36	33,33	L 12,72	416,33	429,05	819,95
0000000148	24/02/03	Cube routeur GT Mulh	1 270,00	60	20,00	L 407,11			
0000000149	17/03/03	IBM PC300GL MLH	384,13	60	20,00	L 118,23			
0000000150	24/02/03	Cube routeur GT Mulh	1 270,00	60	20,00	L 407,11	254,00	661,11	608,89
0000000151	17/03/03	IBM PC300GL MLH	384,13	60	20,00	L 118,23	76,83	195,06	189,07
Total situation au 30/09/04			62 987,28			38 157,59	7 890,78	45 523,03	15 810,12
Acquisitions de l'exercice									
0000000152	22/07/05	I.D. ACCESS POINT	529,85	36	33,33	L	33,85	33,85	496,00
Total des acquisitions			529,85				33,85	33,85	496,00
Sorties									
0000000148	01/10/04	Cube routeur GT Mulh	1 270,00	60	20,00	L 407,11	0,71	407,82	862,18
0000000149	01/10/04	IBM PC300GL MLH	384,13	60	20,00	L 118,23	0,21	118,44	265,69
Total des sorties			1 654,13			525,34	0,92	526,26	1 127,87

Report 21832000 MATERIEL INFORMATIQUE

Code	Date	Désignation	Valeur HT	Durée	Taux Méth.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
Récapitulatif du compte 21832000									
		Situation au 30/09/04	62 987,28			38 157,59	7 890,78	45 523,03	15 810,12
		Acquisitions de l'exercice	529,85				33,85	33,85	496,00
		Sorties	1 654,13			525,34	0,92	526,26	1 127,87
		Total	61 863,00			37 632,25	7 925,55	45 556,88	16 306,12

21840000 MOBILIER

Situation au 30/09/04									
0000000068	24/03/88	Bureau et fauteuils	14 783,59	120	10,00	L	14 783,59	14 783,59	
0000000069	06/01/88	2 bibliothèques	701,27	120	10,00	L	701,27	701,27	
0000000075	16/11/88	Table salle de réuni	2 598,11	120	10,00	L	2 598,11	2 598,11	
0000000080	20/12/91	Mobilier entrée + sa	9 166,45	120	10,00	L	9 166,45	9 166,45	
0000000081	15/03/94	Armoires + chaises	1 143,37	120	10,00	L	1 143,37	1 143,37	
0000000082	29/03/96	8 chaises + coin d'a	1 631,51	120	10,00	L	1 387,69	1 550,84	80,67
0000000084	25/03/99	Bureau + Extens. (CA	983,30	60	20,00	L	983,30	983,30	
0000000085	15/07/99	Ordi+salle attente+T	208,36	12	100,00	L	208,36	208,36	
0000000086	30/10/92	Rayonnage cave archi	2 652,16	120	10,00	L	2 652,16	2 652,16	
0000000087	25/10/99	Mobilier CN + PT	1 362,44	120	10,00	L	672,12	808,36	554,08
0000000088	25/10/99	Mobilier CG + JMH	1 609,85	120	10,00	L	794,21	955,20	654,65
0000000089	22/10/99	Chaises de bureau CN	445,15	72	16,67	L	366,63	440,82	4,33
0000000090	22/10/99	Chaises bureau CG +	722,61	72	16,67	L	595,16	715,60	7,01
0000000105	12/11/01	Armoire JMH Mulhouse	166,17	120	10,00	L	47,96	64,58	101,59
0000000106	23/01/02	Archive Mulhouse	333,55	120	10,00	L	89,70	123,06	210,49
0000000107	21/01/02	Fauteuil EG ==> JDA	135,00	120	10,00	L	36,38	49,88	85,12
0000000108	21/01/02	Fauteuil SO	135,00	120	10,00	L	36,38	49,88	85,12
0000000134	04/03/04	Armoire FH UD	1 063,90	120	10,00	L	61,17	106,39	896,34
0000000147	30/10/91	Bureau A. Wernert	4 573,47	120	10,00	L	4 573,47	4 573,47	
		Total situation au 30/09/04	44 415,26				40 897,48	838,38	41 735,86
Récapitulatif du compte 21840000									
		Situation au 30/09/04	44 415,26				40 897,48	838,38	41 735,86
		Acquisitions de l'exercice							
		Sorties							
		Total	44 415,26				40 897,48	838,38	41 735,86

21850000 TABLEAUX

Situation au 30/09/04									
0000000091	30/09/92	Tableaux PL	2 286,74	0	0,00	N			2 286,74
		Total situation au 30/09/04	2 286,74						2 286,74
Récapitulatif du compte 21850000									
		Situation au 30/09/04	2 286,74						2 286,74
		Acquisitions de l'exercice							
		Sorties							
		Total	2 286,74						2 286,74

Code	Date	Désignation	Valeur HT	Durée Taux Méth. Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
Récapitulatif du tableau d'amortissement							
		Situation au 30/09/2005	183 915,57	140 991,04	14 653,05	154 920,43	27 142,69
		Acquisitions de l'exercice	3 309,75		337,78	337,78	2 971,97
		Sorties	1 852,45	723,66	0,92	724,58	1 127,87
		Total général	185 372,87	140 267,38	14 991,75	155 258,21	30 114,66

Annexe 6

Liste du personnel Amyot Exco Alsace

Site de Strasbourg

Jean-Paul Lhuillier
Franck Pedeboeuf
Christine Noeppel
Jacques-Didier Abergel
Sophie Jarry
Denise Marchand
Sophie Cullard
Uta Dayries
Frédérique Hurst
Murielle Rieth
Céline Koerber
Stéphane Ordener
Maria De Sousa

Site de Mulhouse

Régine Dirrig
Patricia Blonde
Mireille Haberey
Patrick Gross
Nga Chau Duong Trinh

